

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2015

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : T. Laroze

Absents excusés : S. Madrias, J. Fantou, D. Vidalie et G. Lascaux

Pouvoirs de S. Madrias à M. Delval, de J. Fantou à Y. Laporte et de G. Lascaux à M-T. Clavel

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2015.

Délégation de service public pour la gestion de la maison funéraire 2015/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins quatre abstentions (D. Canou, M. Reliat, T. Constanty et V. Bédrune), attribue la délégation de service public pour la gestion de la maison funéraire à la SARL de pompes funèbres Sébastien Breuil, pour une durée de 3 ans à compter de sa notification et une redevance mensuelle de 650 €.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n° 1 et 2 au budget communal.

Abonnement annuel bibliothèque et espace public numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'abonnement annuel à la bibliothèque et à l'espace public numérique à 10 € par famille et par structure ; précise que les fonds ainsi récoltés seront consacrés au renouvellement des ouvrages et autres supports multimédias.

Participation aux frais de scolarisation dans les écoles de Malemort

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une somme de 1 331.98 € à la ville de Malemort correspondant aux frais de scolarisation 2014/2015 d'un enfant de Donzenac en maternelle.

Aliénations des chemins ruraux sis à « Espeyrut » et « La Gorce »

M. le Maire fait part au Conseil des conclusions du commissaire enquêteur relatives aux aliénations d'une partie des chemins ruraux sis à « Espeyrut » et « La Gorce », au profit de M. P. Chanourdie d'une part et de Mme F. Canou d'autre part. Il précise que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour chaque demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité - M. D. Canou ne participant pas au vote -, décide les aliénations susvisées conformément aux estimations du service des domaines, soit 1 € le m² pour le chemin sis à « Espeyrut » et 0.50 € le m² pour le chemin sis à « La Gorce » ; précise qu'il incombe désormais aux demandeurs de régulariser les situations et notamment de faire établir les documents d'arpentage conformément aux plans figurant aux rapports d'enquête publique, ainsi que les actes authentiques afférents et ce à leurs frais ; autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes délibérations.

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vézère (SIAV)

A la demande de M. le Sous-Préfet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le retrait de la délibération du 13 mars 2015 portant approbation de la modification des statuts du SIAV (compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qu'il avait adopté à la demande dudit syndicat.

Jury d'assises

Messieurs Lescure Sébastien et Leyris Alexis ne résidant plus sur la commune, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort de deux électeurs afin de compléter la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2016. Sont donc désignés par le sort : Coudert Alain et Montastier Florimond.

Villages-étapes

M-T. Clavel fait le point sur la journée nationale des villages-étapes qui s'est déroulée le 04 juillet dernier.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de l'association Trait d'Union 19 (aide aux devoirs) pour le soutien que la commune lui a apporté pour l'organisation du goûter de fin d'année, ainsi que ceux de Mme Lachèze et M. Masmonteil pour le bon déroulement du voyage en Allemagne lors du week-end de l'ascension.

Révision du plan local d'urbanisme

M. le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal sera consacrée à la révision du plan local d'urbanisme. Elle sera donc publique et chaque habitant pourra y assister pour prendre connaissance de l'avancée de l'étude. Cette réunion se tiendra le jeudi 30 juillet 2015, à 20h30, à la salle des fêtes A. Morand.

Comptes rendus des réunions extérieures

Le Maire et les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Donzenac, le 10 juillet 2015

Le Secrétaire de séance

T. Laroze

Le Maire,

Y. Laporte

Les Conseillers Municipaux,